

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE PERTUIS

N° 26.DPSPA.483

OBJET : Délégation de signature aux agents municipaux en matière d'Établissements Recevant du Public

Le Maire de la Ville de Pertuis,

VU le code général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2122-19 ;

VU le code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté Préfectoral n° 1253 du 03 juin 1996 portant création de la commission communale de sécurité de la commune de Pertuis ;

VU l'arrêté Préfectoral du 18 janvier 2017 modifiant l'arrêté de création des commissions communales pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU l'arrêté du Maire n°26.DPSPA.482 en date du 12 mai 2026 portant nomination des membres non fonctionnaires participant à la commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un agent communal afin de siéger au sein de la commission communale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, dans les cas où l'agent représentant la direction départementale des territoires ne siège pas ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté 25.DSPCI.709 portant délégation de signature aux agents de la collectivité territoriale.

ARTICLE 2 Madame Delphine HOUDLETTE, adjoint administratif, est nommée membre pour siéger avec voix délibérative au sein de la commission communale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

ARTICLE 3 Madame Sylvie BALMAIN, adjoint administratif, est nommée membre pour siéger avec voix délibérative au sein de la commission communale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

ARTICLE 4 Madame Marie-Laure BARBEZ, rédacteur principal, directrice adjointe de la Direction Prévention Sécurité et Polices Administrative (DPSPA), est nommée membre pour siéger avec voix délibérative au sein de la commission communale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes et publié au recueil des actes administratifs de la Mairie, notifié à l'agent et transmis au Préfet de Vaucluse.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260519-26_DPSPA_483-AR

SLOW

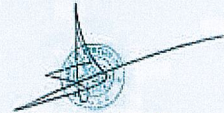
ARTICLE 7 : Monsieur Aurélien AUCLAIR, maire de Pertuis est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Aurélien AUCLAIR

Aurélien AUCLAIR | Maire

Ampliation en sera transmise à

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Monsieur le trésorier principal



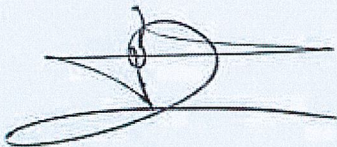
Le 19 mai 2026

Fait à Pertuis le 19 mai 2026

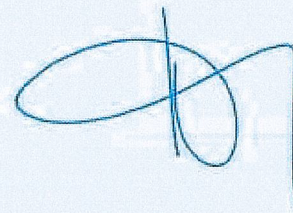
Transmis en Préfecture de Vaucluse en 2 exemplaires

Affiché le : 20/05/2026

Exemplaire de signature de
Mme Delphine HOUDLETTE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Houdlette', written in a stylized cursive script.

Exemplaire de signature de
Mme Sylvie BALMAIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Balmain', written in a stylized cursive script.

Exemplaire de signature de
Mme Marie-Laure BARBEZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Barbez', written in a stylized cursive script.